

# Généa-89 (Yonne)

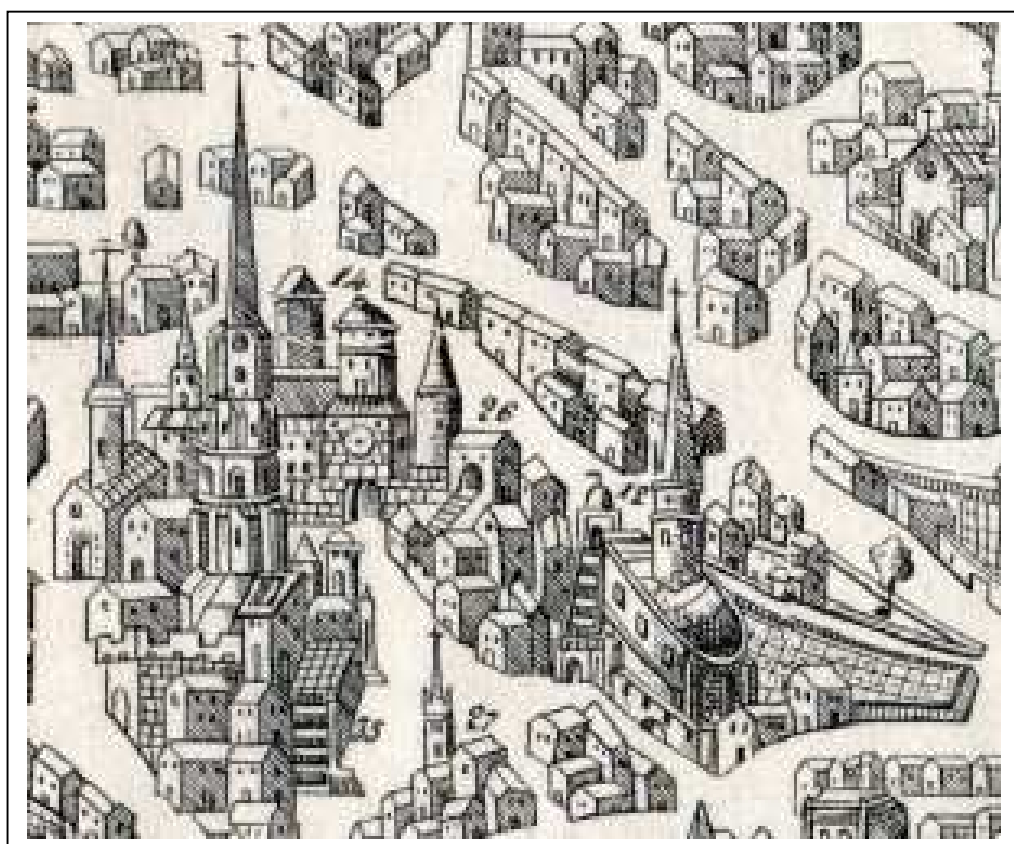
ISSN 0184-1998

N° 131 juillet août septembre 2011 – 8 €

Dans ce numéro

Revenir à Belleforest

Recherches estivales



*Revue* DE LA SOCIÉTÉ  
GENÉALOGIQUE.  
DE L'YONNE

Supplément de la revue bourguignonne  
« Nos Ancêtres et Nous »

## Désir, moyens du désir

La SGY est née du souhait de quelques-uns d'unir leurs forces en vue de se donner les moyens de pousser le plus loin possible leur désir d'approfondir la connaissance qu'ils avaient de leur généalogie. Depuis, le quotidien de l'association se résume au dépouillement et à l'exploitation des BMS et des actes d'Etat civil.

Les efforts de trente ans ont permis à la SGY d'acquérir une bonne expertise des mariages de l'Ancien Régime dans l'Yonne. Cependant le modèle associatif, après avoir bien fonctionné tout ce temps, commence à s'essouffler. Il est probable que les mariages de l'état civil seront dépouillés, la réponse est moins claire pour les baptêmes, naissances, inhumations et décès. Malgré les louables efforts de quelques-uns, l'intrusion d'Internet sape la volonté associative en permettant à chacun d'obtenir sans elle des résultats indéniables.

Les six cents et quelques adhérents de notre association ne doivent pas faire illusion ; si nous ne trouvons le moyen de concentrer les énergies autour de projets fédérateurs il n'en restera bientôt qu'une poignée de nostalgiques. Les temps ont changés, la mise en ligne des documents originaux par les AD, la mise en ligne par chacun de ses recherches personnelles et l'efficacité des moteurs de recherches rendent caduques les propositions des associations de généalogie, tout au moins en ce qui concerne l'état civil.

Nous pouvons cependant postuler que le désir d'aller au-delà de ce qui est connu est toujours là, prêt à ressurgir. Les moyens dont nous disposons peuvent être utilisés au mieux pour entraîner nos adhérents et les inciter à nous apporter les moyens humains qu'ils représentent. Un projet à étudier pourrait être de mettre au jour les données d'archives autres que celles de l'état civil. La matière disponible dans les dépôts d'archives est là, en quantités énormes, monstrueusement rebutantes. Nous nous proposons d'y accéder avec nos moyens, forts de notre désir et de la persévérance de nos adhérents.

Un schéma de fonctionnement associatif pourrait être : à la demande d'un adhérent, une équipe locale spécialisée photographie une liasse de documents potentiellement intéressants. Les vues sont transmises à l'adhérent qui en fait l'analyse (la palette est vaste de l'analyse sommaire au décryptage intégral) avant de retourner à l'association vues et analyse.

A l'issue de l'opération, l'ensemble des adhérents de l'association sera riche d'un accès à des vues numérisées qui, sans elle, dormiraient dans des réserves encore longtemps, ignorées, et d'une connaissance approfondie de leur contenu. Si l'enthousiasme, que nous souhaitons, est au rendez-vous, ce sont plusieurs milliers de documents qui peuvent chaque année être exhumés, répertoriés, rendus accessibles, avec en prime une meilleure formation des adhérents novices. En effet, à la lecture de l'analyse proposée, ils se formeront à la compréhension de documents d'époques de plus en plus reculées avant d'apporter eux-mêmes leur pierre à l'œuvre commun.

Vous trouverez en page 87 le projet de convention que nous sommes en train de négocier avec la direction des AD-89 dans le but de le soumettre au Département de l'Yonne et pages 74 à 78 un exemple de début d'exploitation. Nous vous invitons à nous faire part de vos remarques, critiques, suggestions, c'est l'avenir de votre Association qui est en débat.

### Société Généalogique de l'Yonne

27/4 place Corot

89000 – AUXERRE

☎ 03.86.46.90.60 (répondeur et fax)

<http://www.sgyonne.org>

**en couverture** : fragment du plan d'Auxerre, gravé par Belleforest, édité en 1575. (Ce plan gravé a été l'objet de rééditions tardives. Un exemplaire original de l'ouvrage est conservé à la Bibliothèque municipale d'Auxerre)

**Vos représentants** : Président : Robert Timon – Vice-présidents : Pierre Le Clercq (tables de mariages), Corinne Knockaert (relations avec les cercles limitrophes), Jacqueline Hahne (relations avec l'UGB), Secrétaire général : Jean-Michel Bellanger. Secrétaire générale adjointe : Dominique Baillot. Trésorier : Jean-Robert Blot (antenne *tonnerroise*), Françoise Botte (trésorière adjointe) Conseillers : Ginette Bougault, Coralie Desvaux, Claude Laforest, Sylvie Lajon (antenne *sénonaise*), Jean Paoella (antenne *Chemins de Saint-Edme*), Marc Pautet (antenne de *Quarré-les-Tombes*), Jean-Pierre Péliissier, Jacques Poussard (antenne *entre Yonne et Cure*), Roland Rouaud, Guy Vasseur (antenne *avallonnaise*), Roger Vico (antenne *Entre-Tholon-et-Armançon*).

### Revenir à Belleforest

Par R. Timon, SGY 106

Lire le censier du chapitre d'Auxerre établi par J. Masle entre 1481 et 1489<sup>1</sup>, c'est faire une promenade dans les rues d'Auxerre de la fin du 15<sup>e</sup> siècle (et incidemment de Saint-Bris et Chevannes, mais cantonnons nous à Auxerre). Promenade un peu frustrante il est vrai, le tabellion n'ayant pas souci premier de décrire les bâtiments qu'il recense, mais seulement d'établir qui doit payer combien de cens. C'est donc une promenade à l'aveugle que nous faisons. Pour avancer un peu moins à tâtons, on peut recourir à un plan.

Pour les temps anciens, une bonne solution est le plan dressé par Hugues Oudin, sieur de de Masingi, l'un des cent gentilshommes ordinaires de la maison du roi. L'original a été établi en 1712, une copie d'Emile Boucher a été faite en 1901. Ce plan est établi selon les normes que nous connaissons et son interprétation ne pose pas problème. Malheureusement, l'exemplaire que j'ai pu consulter n'était pas très lisible. Je me suis donc tourné vers le plan publié par François de Belleforest en 1575 dans la traduction française de la *Cosmographie universelle*, traduction d'un ouvrage publié en allemand à partir de 1544 par Sebastian Munster<sup>2</sup> en 3 volumes comprenant de nombreuses cartes.

Outre son excellente lisibilité, l'avantage du plan de la ville d'Auxerre par Belleforest est qu'il est contemporain, à quelques décennies près, de la rédaction du censier de J. Masle. Les réticences que j'ai eues au premier abord tenaient surtout aux conventions utilisées par le cartographe. Conventions que je ne connais pas, ce qui rend l'interprétation du document hasardeuse.

Pour l'anecdote, la première vision du plan de Belleforest, je l'ai eue à travers le papier d'emballage d'un magasin auxerrois qui l'avait utilisé à des fins d'illustration ; il y a plus sérieux comme prise de contact avec un document respectable.

Sur ce plan, la ville d'Auxerre y est représentée selon une fausse perspective, telle qu'elle pourrait être vue par un observateur situé en altitude au nord-est-est de la ville. Depuis les hauteurs d'Egriselles, on a bien ce point de vue sur les berges de l'Yonne, mais les hauteurs de la ville restent inaccessibles au regard. La vision de la gravure est donc complètement reconstituée.

Il n'est pas fait mention d'échelle. En comparant les distances entre quatre points caractéristiques, on obtient :

- pour Belleforest : de la Porte d'Egleny au Pont Paul Bert : 130 ; de Saint-Pierre à Saint-Germain 155.
- pour un plan moderne : de la Porte d'Egleny au Pont Paul Bert : 130 ; de Saint-Pierre à Saint-Germain 77.

<sup>1</sup> Archives départementales de l'Yonne G 1890.

<sup>2</sup> Merci à Corinne Knockaert pour ses recherches bibliographiques.

Il est manifeste que Belleforest pour un rendu plus « esthétique » a déformé la réalité en surestimant les distances est-ouest (130/155 au lieu de 130/77).

La surestimation est évidente aussi pour les personnages figurés sur la rivière.

Les monuments principaux sont mis en scène. C'est apparemment manifeste pour l'église Saint-Pierre-en-Vallée dont le portail exposé à l'ouest aujourd'hui semble regarder l'est si on suit le plan de Belleforest (mais son clocher est conforme à ce que nous en voyons aujourd'hui). La cathédrale Saint-Etienne est moins maltraitée. Pour les édifices disparus, les points de comparaison manquent, mais on peut supposer qu'ils ont été présentés de la façon la plus avantageuse, avec une part d'interprétation.

Il ne semble pas y avoir d'étude évaluant le crédit à apporter au plan de Belleforest ; notons tout de même que l'Écho d'Auxerre y a eu recours à maintes reprises pour illustrer ses articles<sup>3</sup>. Il est vrai que lorsqu'une appréciation est portée sur ce plan, elle est critique ; ainsi dans un dialogue imaginaire impliquant Belleforest « Alors, monsieur de Belleforest, avez-vous retrouvé les douze arches de notre vieux pont ?

- mes douze arches ?

- J'en ai compté, sur votre plan, seulement cinq, et cependant ce matin même j'en ai traversé douze... »<sup>4</sup> ou encore « L'horloge d'Auxerre telle que la représenta, avec une certaine fantaisie en ce qui concerne la Tour, le dessinateur Belleforest, cent ans après sa construction. » G.F.[Gustave Ficatier]<sup>5</sup> ou plus clairement : « il ne nous reste que les dessins quelque peu fantaisistes de Belleforest » G. Gaudry<sup>6</sup>.

Ou encore : « On n'a jamais considéré cette œuvre comme constituant une reproduction fidèle de la réalité. On rencontre dans son exécution certaines fantaisies, notamment dans le tracé des rues et dans la présentation des monuments. Mais on ne saurait contester que, dans son ensemble, le travail du célèbre dessinateur a bien été exécuté d'après des renseignements précis recueillis sur place. » [Gustave Ficatier]<sup>7</sup>. Nous donnerons notre position en conclusion.

<sup>3</sup> Écho d'Auxerre : n° 4 p.16, n° 6, couverture et page 31, n°8 p.10, n°9 pp.9 et13, n°17 p. 38, n° 18 p. 25, n°25 p. 33, n°27 p. 27, n°33 p. 3, n°34 p. 5, n°46 p. 27, n° 48 p. 13, n°49 p.33, n° 50 p. 11, n°62 p. 4, n°63 p. 37, n°64 p. 9, n°72 p. 10, n°92 p. 17, n°101 p. 24 ; le numéro 53 publiée sur une double page le plan complet et une biographie de Belleforest.

<sup>4</sup> Écho d'Auxerre : n°8 p.13.

<sup>5</sup> Écho d'Auxerre : n°50 p.11.

<sup>6</sup> Écho d'Auxerre : n°119 p. 9.

<sup>7</sup> Écho d'Auxerre : n°49 p. 33.

Ces réserves faites, suivons J Masle avec l'aide de Belleforest dans trois quartiers différents :

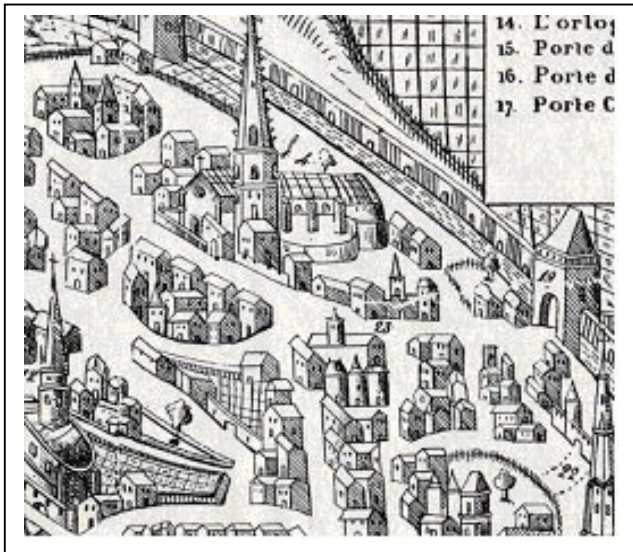
A/ Nous sommes près de l'actuelle **porte de Paris**, Belleforest nous indique :

4 : l'église Notre-Dame-la-Dehors (aujourd'hui, à sa place, le Palais de Justice)

19 : la porte Saint-Siméon (aujourd'hui, porte de Paris)

23 : la Rue Saint-Simeon (aujourd'hui, rue de Paris, en partie)

22 : la Grand-rue Saint-Germain (aujourd'hui, rue du Lycée Jacques-Amyot)



Jean Masle recense (G1980, folio dix, verso) :

« Aultres maisons assises vers la Croix de Pierre<sup>1</sup>

Jehan CORDIER à cause de se femme, Perin MUSNIER à cause de sa femme, Jehan POTIN à cause de sa femme, Ysabeau vesve de feu Pierre BURET tous héritiers de la vesve feu Jehan CHALEMART pour leur maison assise en la Grant Rue de Saint-Symon tenant d'une part à la grange Pernet GONTIER qui fut Regnault GINTOIS et d'autre part à la maison Jehan CHAMPION à cause de sa femme laquelle paravant estoit à maistre Pierre DUVAU en son vivant procureur du Roy à Auxerre par devant à lad Grant Rue et par derrière à la Grange neusve et court dud Jehan CORDIER ; Lesd CORDIER Perin MUSNIER Jehan POTIN et lad Ysabeau cy leur ..... solvent par le contenu aud article IIII den ts pnts Etienne MASLISNES Germain TRUBERT Jehan FOUCHER et Jehan BOURDAY toneliers  
IIII d ob J MASLE

<sup>1</sup> Je présume que cette Croix de Pierre était à l'extrémité de l'actuelle rue Française près de Notre-Dame-la-Dehors. Mention de cette Croix est faite dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Il est possible qu'elle soit disparue avant l'époque de l'établissement du plan de Belleforest qui ne la figure pas.

Led Jehan CORDIER pour sa grange neusve assise der(riere) lad lad maison appartenant aux dessusd et tenant à icelle d'une part la court dud CORDIER entre deux d'autre aux jardins de Jehan CHAMPION et de (blanc)

Jehan CHAMPION esleu d'Aucerre à cause de sa femme pour sa maison où il demeure, assise en lad Grant Rue Saint-Siméon près de la Croix de P(ier)re et au bourg Notre-Dame-la-Dehors. tenant d'une part à la maison desd hoirs de feu la CHALEMARDE et d'autre à la maison de Laurent LE SEURRE à cause de sa femme héritière à cause de sa mère de feu Guillin MUSART, et par devant à la Rue commune. Solvet es présence de Laurent DAVYON et Guille DAPPOUGNY  
J MASLE IIII do

Laurent LE SEURRE à cause de sa femme héritière à cause de feue sa mère de feu Guillin MUSART pour sa maison laquelle avait esté paravant à Symon de LINSEC assise en lad Rue de Saint-Syméon tenant d'une part à la maison dud CHAMPYON et d'autre part au four de Notre-Dame-la-Dehors qui est de Saint-Marien. Solvet présence Gille DAPPOUGNY et Simon GUILLON.  
IIII dt J MASLE

début (folio 11)

Le four de Notre-Dame-la-Dehors sera escript sur Saint-Marien combien qu'il soit icy attenant et en lad Rue

Guille GUENIN pour la place ou souloit avoir maison séant en lad Rue de Saint-Syméon et faisant le coin de la Rue du Champ, et tenant d'ung costé au four dessusd de Saint-Marien, qu'il a acheté et acquis des héritiers de feu Guillin GAULTHERON en son vivant boulangier doit  
V d

[...] »

Il est difficile de faire correspondre exactement les deux visions, cependant elles ne se contredisent pas et on trouve figurés chez Belleforest des bâtiments qui pourraient correspondre à ceux décrits par Masle.

B/ Allons voir maintenant au centre ville, près du Pilon (actuelle **place Charles-Surugue**)

Belleforest nous indique :

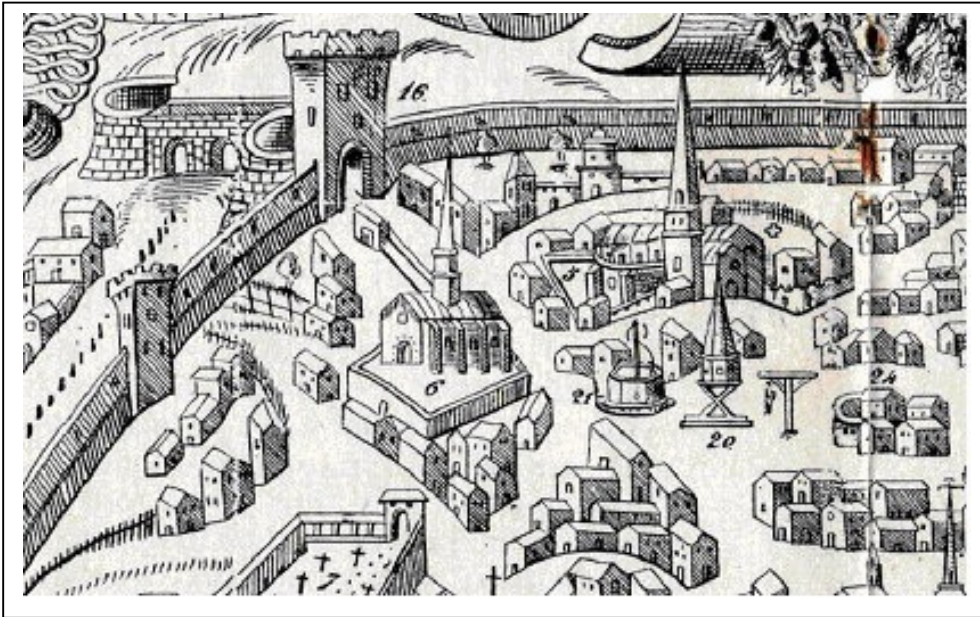
5- Saint-Eusèbe

6- Le Saulce

21- Les Grandes Fontaines

20-Le Pillory

24- Le Marché au Bled



font Pillory aux quels que plus ... .. a lu veime par heures

Christofle DES BORDES pour sa maison qui fut à Jehan REGNIER lieutenant du bailly d'Aucerre assise en lad Rue près du Pilory dud Auxerre tenant d'un costé à la maison de Jehan de MONTAGU et d'autre costé devers la porte à la place ou souloit avoir maison nommée le Serf appartenant à Pernet GONTIER. IIII dt

Jean Masle recense :

« La Rue du Temple du costé de Saint Mamer et tout le rend commençant à la maison appartenant à Jacquinot MOLEE en tirant à lad porte du Temple jusques à la maison maistre Jehan JOHANNES exclus. [fin folio3, recto]

[début folio3, verso]

Jacquinot MOLEE pour sa maison faisant le coingt de deux rues tenant à l'ouver appartenant aux charitez d'Aucerre du costé de lad porte du Temple ou qu'il demeure Agnès veuve feu SACIER solvent es présence de Anthoine BOISOT et de Germain CHOMON.

MASLE III dt

Les charités d'Aucerre po(ur) leur ouvroir où demeure la veuve feu Jehan LE CONTE dit SACRET tenant d'un costé à la maison dud MOLET et d'autre costé à la maison appartenant à Jehan de MONTAGU qu'il a eu de feu Jehan CONTDARGENT de Colanges les Vineuses que tient à présent Jehan DAULMAY à louaige desd Charités et sont deux louaiges ou deux baux cestassavoir MOLET et la SACRET VI dt

Jehan MONTAGU pour sa maison séant (...) tenant d'une part à la maison de (blanc) d'autre part à la maison de (blanc) et par devant à la Rue solvent es présence de Guyot RACHON et Jehan BERDIN

J. MASLE I dt

Jehan de MONTAGU au lieu de Jehanin CONLDARGENT demourant à Coulenges-la-Vineuse pour sa maison séant devant le Pilory d'Aucerre tenant d'un costé à louvroir desd Charités et d'autres costé à la maison de Christofle DES BORDES qu'il a eue par eschanges d'une autre maison de Jehan REGNIER lieutenant du bailly d'Auxerre

Die penultia mensis februarii anno dom(ini) as Nona(mo) ta... Johannes de MONTAGU brmyon de dit vmosy censives fait de par censive données sur set ay maistre ignorant Jehan DAULMAY lieutenant en

Pernet GONTIER pour sa place ou souloit avoir maison appelée anciennement le Serf assise en lad Grant Rue tenant d'un costé à la maison dud Christofle DES BORDES et d'autre costé devers la porte du Temple à la maison de Jehan de POGUES qu'il a eue par mariaiges de maistre Symon GONTIER et Marion sa femme fille de feu Jacquinot de PAISSELIERE à cause de Anne sa femme leur fille et par derrière à la maison ou place appartenant à la vesve et enfants feu Guillin GONTIER Solvent es présence ce Jehan de POGUES et de Germain CHANCY[CHAMON]. MASLE VI dt

[début folio 4]

~~maistre Simon GONTIER~~ Jehan de POGUES pour sa maison où demeure à présent Jehan RADIGET ~~qu'il a eu à cause de Marion sa femme fille de Me Symon GONTIER et de Marion fille feu Jacquinot de PAISSELIERE~~ assise aud lieu tenant d'un costé à la maison ~~Jehan de POGUES~~ qu'il a eue à cause de Anne sa femme par mariage fille de Me Symon GONTIER et ~~de lad~~ Marion sa femme, et d'un autre costé par devers lad porte à la maison Jehan COULOT qu'il a acquise de Didier COULON et de Pierre CHASNEAU laquelle fut par avant à Jourdin EMERY dit POLET IIII dt ot ts

Jehan COULOT mercier pour sa maison où il demeure laquelle il a acquise de Didier COULON et de Pie(rre) CHASNEAU laquelle paravant fut à Jouachin POLLET dit EMERY, assise en lad Rue tenant d'un costé à la maison de Me Symon GONTD., et dautre à la maison de l'abbé et couvent de Saint-Marien par devant la Grant Rue VI d ob

(en marge : N H ppd copodroem) L'abbé et couvent de Saint-Marien pour leur maison assise aud lieu ou demeure à présent (blanc) faisant le coing de la Rue de la Tonnelerie du costé CHASNEAU le Pilory tenant à la maison dud Jehan COULOT d'ung costé et à lissue derrier à la maison dud maistre Symon GONTIER dedans la Rue de la Tonnelerie dautre costé XII dt

La veuve et les enfants feu Guillin GONTIER pour leur maison qui fut Huguenin BROUC faisant l'autre coing de la Rue de la Tonnelerie tenant à la maison Etienne MALISNES qu'il a acquise de Pierre GRAIL laquelle led GRAIL tient paravant de la veuve feu ROBINET de SAINTE-MARIE qui fut à Regnault PENEAU d'un costé et d'autre costé à la Rue par laquelle on va de la Grant Rue du Temple à Saint-Mamer par derrière à la Rue des Orgues et par devant à la Grant Rue du Temple II s

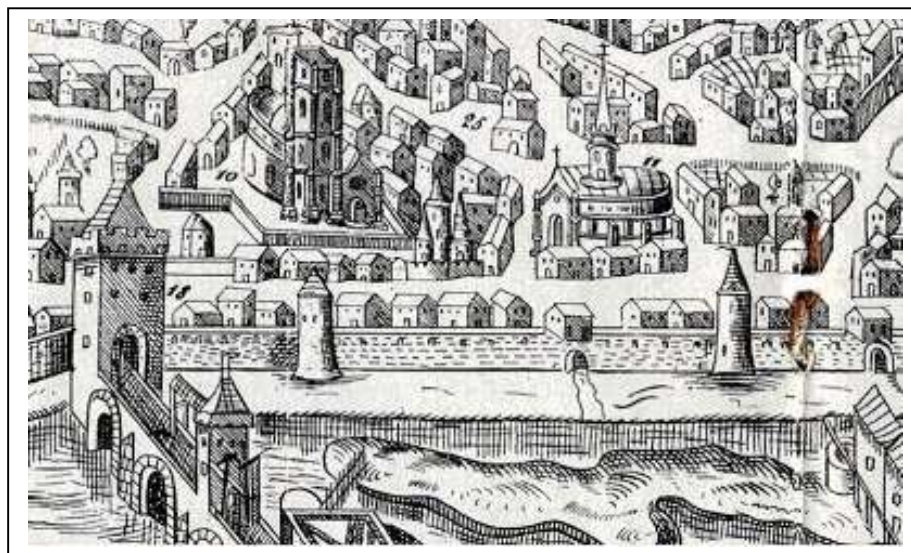
[fin folio4, recto] [début folio4 verso]

Thienon MALISNES pour ses deux maisons esuelles il demeure de présent lesquelles il a acquises en partie de feu Michel LE PELOULX et en partie de la Pilee et de Pierre GRAIL et feu Philleberte sa femme, ensemble la couret et place attenant d'icelles, situées au bourg Saint-Eusèbe tenant d'une part à la maison et place de Jehan MIDY d'autre part à la maison et cour de la veuve et enfans de feu Guill(em)in GONTIER par devant à la Grant Rue du Temple et par derrière à la Rue des Orgues solvent es présence de Jaquot FOUCY et Guyot GALOIS. J MASLE XI d [...]

Ici encore la correspondance reste difficile mais Belleforest et Masle n'en voient pas plus de propriétés l'un que l'autre.

C/ Allons maintenant du côté de la **rue Saint-Pèlerin** : Belleforest nous indique :

- 18- Porte du Pont
- 10-Saint-Père
- 25-l'Hôpital Saint-Père
- 11-Saint-Pèlerin



Masle recense :

« Et premièrement au bourg Saint-Pèlerin en la Rue de la Cheverrie<sup>1</sup> commençant au pont en venant aud Saint-Pèlerin **devers** les murs de la ville d'Auxerre<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Actuellement rue Saint-Pèlerin.

[1] Jehan CHANCY l'aisnel et Jehan CHANCY le jeune et Guillin BELIN au lieu de Colin GUESPIER pour leur maison assise près de la porte du pont laquelle paravant fut à Jehan BOUCHER dit BARRUYER tenant par devant à la Grand Rue alant de lad porte à Saint Pierre et par l'autre costé à l'autre Grand Rue par laquelle on va aud Saint-Pèlerin nommée la Cheverrie par **de(ri)ere** aux murs de lad ville et d'autre part à la maison appartenant à Joachim GUIART et à Hector de TROYES à cause de leurs femmes la fontene dud Saint Pè et le ru entredeux présents et appellés ad ce Jehan CHRETIEN, Jehan DORE, Estienne LE BROT et Symon GUILLON. VI dt ob J MASLE

[fin folio 1, recto] [folio 1, verso]

[2] (en marge : Abandonnée à Mrs de St Père par la transaction du 13 aoust 1706 une chenaone) Johachym GUIART à cause de sa feme veuve de feu Mathelin CHRETIEN et Hector de TROIS à cause de sa feme fille dud Mathelin pour leur maison assise en lad rue de la Cheverrie dont l'une partie fut à feu Adam BELIN et l'autre à Thevenin de BRINON tenant d'un costé de la porte à la maison aux dessusd CHANCY et BELIN lad Fontenne et ru entredeux d'autre costé à la maison de Saint-Père ou demeure (blanc) et pardevant au chemin et Grande Rue et par derrière aux murs de lad ville la ruelle entre deux p(r)ésens et appellés a ce Guillin CHANCY, Jehan DARLOT, Jehan DOREZ, dit PAULEVE. XIII dt MASLE

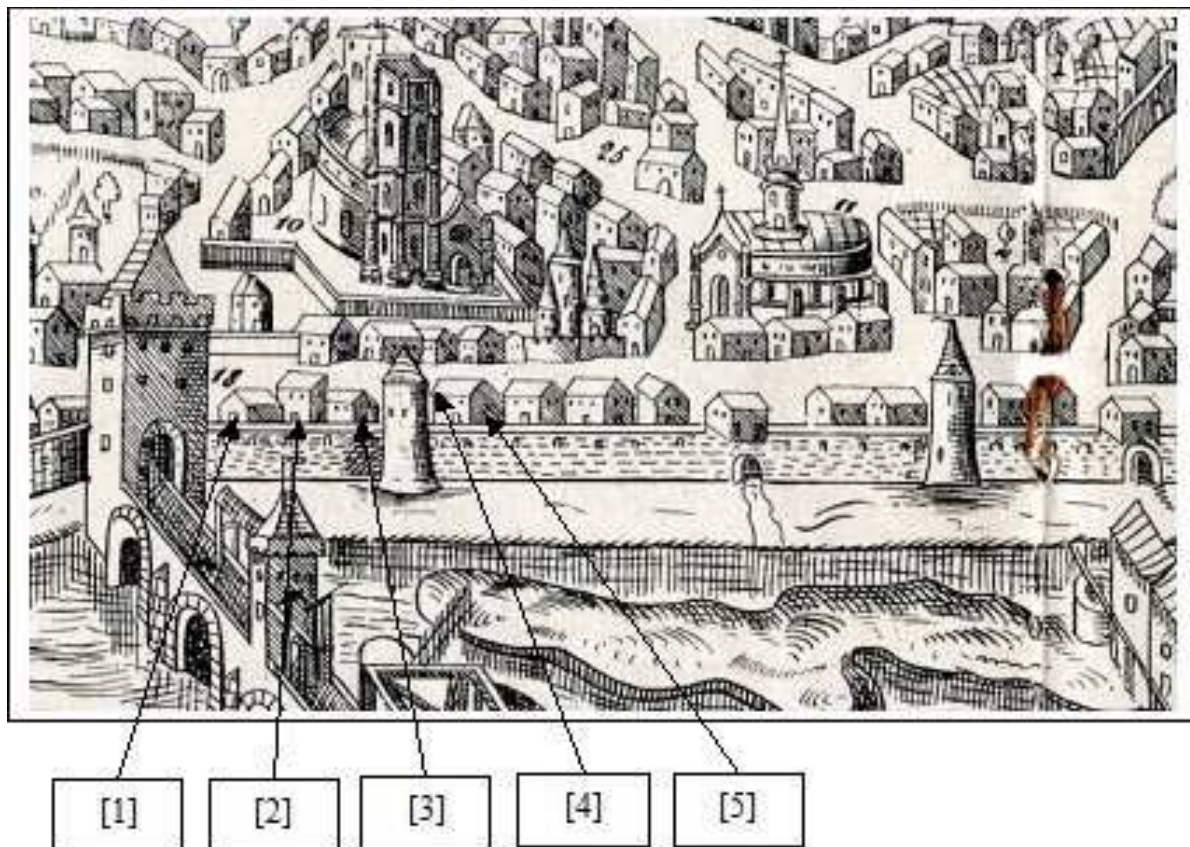
[3] (en marge : Marchil hr ppd accorded pst /abandonnée deue à Mrs de St Père) Abbé et couvent de Saint Pè pour leur maison ou demeure (blanc)

assise en lad Rue tenant à la maison des dessusd Joachin GUIART et Hector de TROYES du costé de la porte et d'autre costé à la maison Marguerite vesve feu Guille CHARRON et par devant à la Grant rue de la Cheverrie et par derrière aud murs de la ville VI dt

[4] (en marge : Abandonnée idan) Les charités d'Aucerre pour une place assise entre ces deux maisons qui fut à feu Michelin

MACELINE et Thevenin MIRAULT et paravant au BRYOIS III d

<sup>2</sup> Cette fois le repérage est clair et l'attribution automatique.



[5] (en marge : La veuve RAPILLOT a reconnu cette maison sur le terrier du chapitre en exécution delad transaction) Loys FARDEAU pour sa maison assise en lad Rue laquelle il a acquise de Marguerite vesve de feu Guillaume CHARRON tenant du costé de la porte du Pont à la maison de Saint-Père ung chemin et conduit des eaux entre deux et d'autre costé à la place à lui appartenant laquelle il a acquise de Guille BODIN et d'autre part aux murs de lad ville ung autre chemin entre deux présent Jehan PAULVE et Guillin CHANCY VI d J MASLE [fin folio1 verso] [début folio2]

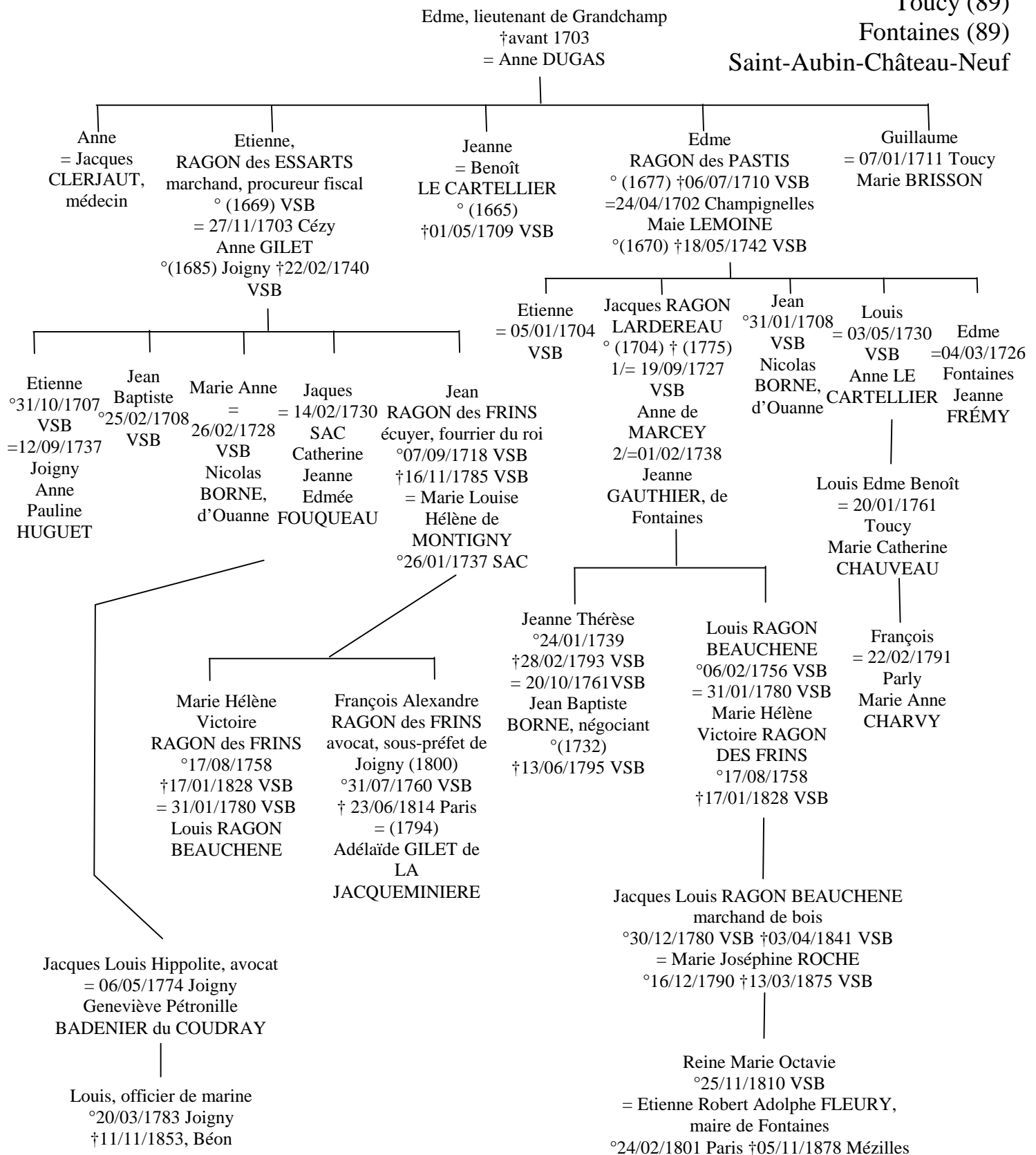
(en marge : La vve RAPILLOT a reconnu cette maison sur le terrier du chapitre en x<sup>on</sup> de la transaction du 13 août 1706) Le dit Loys FARDEAU pour sa place assise aud lieu laquelle il a acquise dud Guille BODIN et laquelle paravant appartenoit a feu maistre Symon ROUQUET [COIGNET] et en laquelle souloit avoir maison tenant des deux part au Grand Chemin commun et par devers les murs aud FARDEAUL et par derrière à la maison de l'abbé de Saint-Marien que tient dud Abbé présent a ce Jehan PAULVE et Guillin CHANCY VI dt J. MASLE »

#### Conclusion :

Les conventions admises par Belleforest pour réaliser son plan ne sont pas les conventions actuelles. Ceci admis, le plan n'entre pas en contradiction avec le contenu du censier établi par J. Masle. Les bâtiments, les enclos, leur importance relative, jusqu'aux ouvertures qui y sont figurées sont le fruit de l'observation et de l'analyse d'une réalité de l'époque et correspondent à des éléments qui ont existé. Les libertés prises avec la réalité (nombre d'arches du pont ?) le sont pour un souci de meilleur rendu : sachant que chacun aurait comme souci d'y retrouver sa rue, son logis, Belleforest ne pouvait prendre le risque de discréditer l'ensemble de son ouvrage en brochant au-delà d'impératives contraintes techniques et de conventions admises. En lui-même, le plan de Belleforest doit être considéré comme fiable. L'étude des censiers d'Auxerre relatifs aux autres censitaires de la cité conservés dans la série G des Archives départementales devrait permettre de confirmer cette intuition.

**RAGON**

Villiers-Saint-Benoît (89)  
Toucy (89)  
Fontaines (89)  
Saint-Aubin-Château-Neuf



D'après une étude de madame Andrée Flachaire



### Recherches estivales à Lainsecq

par Pierre Le Clercq, SGY 32

Lorsque l'on cherche une aiguille dans une botte de foin, il est souvent conseillé de ratisser plus large et de prélever d'autres objets dans la botte pour se maintenir en éveil. C'est ce que j'ai fait récemment, au cours de l'été, en effectuant quelques recherches à partir des microfilms de Lainsecq. J'y ai rencontré deux actes qui ont suscité mon intérêt, car, en la période estivale pluvieuse que nous avons subie en 2009, ils me sortaient de l'Yonne pour m'emmener au soleil à l'étranger.

#### Décès d'un immigrant espagnol :

En 1993, dans le tome IX des *Cahiers généalogiques de l'Yonne*, j'ai publié un article intitulé : « *Les mariages d'étrangers en Icaunie avant 1793* ». En compulsant les tables de mariage déjà publiées à l'époque, j'avais pu établir que sous l'Ancien Régime les étrangers étaient fort peu nombreux dans l'Yonne, et qu'en général ils venaient de Belgique, d'Allemagne, de Suisse ou d'Italie. En dehors de ces quatre berceaux migratoires à destination de l'Yonne, d'autres pays ont toutefois fourni à notre département des immigrants étrangers, de façon ponctuelle. En consultant les registres paroissiaux de Lainsecq, j'ai découvert en effet le cas isolé d'un Espagnol, dont voici l'acte d'inhumation :

*L'an mil sept cent cinquante, le sept du mois de janvier, a été inhumé dans le cimetière Blaise François de Cisneros, Espagnol du diocèse de Tolède, décédé hier, muni du sacrement d'extrême-onction, âgé de quarante-quatre ans. L'inhumation s'est faite en présence de Jean Cottin, Romain Barjot, de cette paroisse, qui ont déclaré ne savoir signer. Duchamp, prieur curé de Lainsecq.*

[AD Yonne, microfilm 5 Mi 500]

#### Baptême sous un prénom égyptien :

Les généalogistes sont habitués, en consultant les registres paroissiaux rédigés sous l'Ancien Régime, à rencontrer de nombreux baptêmes d'enfants portant des

prénoms prévisibles, puisés dans le calendrier des principaux saints ou inspirés des saints patrons des églises environnantes. Dans l'Yonne, les Edmé, Edmée, Jean et Jeanne sont légions. Aussi, lorsque l'on découvre un prénom nouveau, insolite, on ne peut que regarder l'acte à deux fois, pour tenter de lire autre chose que ce que l'on voit. J'ai dû cependant me rendre à l'évidence en lisant l'acte suivant :

*L'an mil sept cent cinquante, le six du mois de mars, a été baptisé Nilammont, né d'hier, fils légitime de Pierre Barbier et de Anne Delaflotte, ses père et mère. Le parrain, Edmé Barbier, et la marraine, Marguerite Delaflotte, qui ont déclaré ne savoir signer. Duchamp, prieur curé.*

[AD Yonne, microfilm 5 Mi 500]

Nilammont ? En trente années de recherches généalogiques dans l'Yonne je n'avais jamais croisé ce prénom curieux, que rien n'expliquait. Le nouveau-né, en effet, n'avait reçu ni le prénom de son père ni celui de son parrain, pas plus que le prénom de Martin porté par le saint patron de l'église de Lainsecq. Aucune église, dans l'Yonne, n'est dédiée à un quelconque saint Nilammont. Et pourtant, ce saint figure bel et bien dans le fin fond du catalogue des saints reconnus par l'Eglise de Rome. Il s'agit en fait de saint Nilammon, sans « t » final, vieil ermite égyptien fêté le 6 juin qui, après avoir été élu évêque contre son gré, s'était emmuré dans sa cellule pour échapper aux honneurs épiscopaux, mourant sur place dans la prière.

Pourquoi avoir choisi, à Lainsecq, le prénom d'un saint égyptien méconnu ? Le jeune Nilammont Barbier n'a pas été baptisé un 6 juin mais un 6 mars. La date du baptême n'est donc point la clef du mystère. Ce choix révèle en tout cas que le curé de Lainsecq, messire Duchamp, avait su inclure dans l'instruction religieuse de ses ouailles des personnages aussi exotiques que saint Nilammon.

### Relevé à Vézelay (paroisse Saint-Etienne)

par Edith Gaucher, SGY 661

Ce vingt neuf avril mil sept cent cinquante a été inhumé dans la chapelle de Ste Marthe et mourut d'hier, vers les huit heures du soir, Frère François L'AMIRAL, ermite, âgé de soixante huit ans, après avoir reçu les sacrements de pénitence. C'était un honnête homme qui par sa bonne conduite s'est fait aimé et estimé de chacun, il avait de l'esprit et de l'éducation. Dieu veuille avoir son âme.

1751 le blé vaut cinq à six liards le bichet, le vin n'est pas de bonne qualité, il est vert et plat, il se vend dans les villages trente quatre à trente six liards ( la quantité n'est pas précisée

Ce premier avril mil sept cent soixante quatre, premier dimanche du mois, quatrième dimanche du carême, il y a eu une éclipse de soleil que l'on nous a annoncée comme devant être totale en sorte que la terre devait être couverte de ténèbres. C'est ce qui a fait que nous avons célébré nos messes paroissiales à huit heures du matin et que le chapitre qui devait venir en procession dans notre église, la remise à dimanche prochain.

Il y a eu en effet éclipse de soleil, elle a commencé comme on nous l'avez annoncé, vers les neuf heures et demi du matin et n'a fini que vers midi, mais elle n'a pas été totale, elle n'a été annulaire que du côté nord, mais le disque du soleil n'a point paru du côté du midi, on n'a pourtant pas vu les étoiles.

**Naissance de deux enfants illégitimes à Dannemoine**

par Jean-Robert Blot

En survolant les actes de la paroisse de Dannemoine, l'un d'eux a attiré notre attention. Il s'agit d'un acte de baptême d'une fille née de père inconnu. La mère qui était veuve depuis quelques années, a accouché dans son village d'une fille. Pour ne pas porter préjudice à son enfant, elle raconte une histoire rocambolesque d'un père militaire, qu'elle a épousé dans le diocèse voisin. Le curé, qui ne croit pas du tout en cette union et qui la réfute du fait de l'absence de bans dans sa paroisse, où a toujours vécu la jeune femme, rédige l'acte suivant :

*" Une fille de Barbe GIRARDIN veuve depuis plusieurs années de Clément LEVESQUE en son vivant recteur des écoles de ce lieu, née ce jourd'hui 4<sup>ème</sup> septembre 1686 et que la sage femme m'a dit en présence des parrain et marraine et des témoins cy après només avoir appris de la dite GIRARDIN mère dudit enfant qu'elle est des œuvres d'Antoine VINCENT cavalier au service du Roy sans n'avoir pu dir en qu'elle compagnie ny de quel régiment qu'elle dit avoir épousé dans le diocèse de Sens au mois d'avril dernier sans notre permission ny aucune publication de bans dans notre paroisse à Dannemoine, bien que la dite Barbe GIRARDIN en ait toujours été une paroissienne. Sa dite fille a été baptisé le jour et an susdit par moy prêtre curé soussigné de la dite église de Dannemoine et a eu pour parrain Antoine fils d'Antoine JOBERT procureur duquel Claude BARRAT sa mère a répondu a cause de son bas aage et a dit ne savoir signé et pour marraine honeste fille Magdeleine THURYE qui a signé en présence de Marie HIMBERT femme de François RAFFARD, de la dite Claude BARRAT femme dudit Antoine JOBERT, de la veuve Edme MATHIEU vivant tissier en toilles et Reine CHAGORIN femme d'Edme SOURD tissier en toilles en ce lieu qui ont tous dict ne savoir signer. "*

Signé : Madelaine THURY et ROYER

Malheureusement, comme c'est très souvent le cas à cette époque, peu de temps après l'accouchement la mère, puis le nourrisson décèdent :

*« Barbe GIRARDIN vesve de feu Clément LEVESQUE vivant recteur des écoles de ce lieu agée d'environ quarante et quelques années ainsy qu'il m'a paru décédé hier a esté inhumée par moy ptre curé soussigné le vingtdeuxième septembre 1686 en présence de Louis ARBINET marguillier en cette église, Edme CHEVAILLIER faisant la fonction de sacriste marguillier qui ont dit ne savoir signer d'Edme MOREAU cordonnier qui a signé et plusieurs autres présents. »*

Signé : Edme MOREAU et ROYER

*« Magdelaine fille de Barbe GIRARDIN dont le baptême est au feuillet cinqiesme du pñt livre agée d'environ sept semaines et décédée de ce jourd'hui vingt cinqiesme octobre 1686 a esté inhumée au cymetiere proche sa dicte mère le mesme jour par moy ptre curé soussigné en présence d'Edme MOREAU*

*sonneur en cette église de Jean VILLAIN clerc en icelle qui ont signé et plusieurs autres parens et amis. »*

Signé : Edme MOREAU, JVILLAIN et ROYER

La famille d'où est issue Barbe GIRARDIN, est honorablement connue à Dannemoine. Son grand-père avait été un bailli respecté, il avait épousé une jeune femme issue d'une famille de petite noblesse établi dans le Tonnerrois : Vivante de DAMPIERRE. Elle est probablement la fille de Claude de DAMPIERRE seigneur de Serrigny par son second mariage avec Marthe du VERNE<sup>1</sup>. Par ce mariage Edme GIRARDIN disposait de quelques droits seigneuriaux sur le village voisin de Serrigny.

Les parents de Barbe vivaient bourgeoisement. Ses frère et sœur épousent les enfants d'un écuyer ancien valet de chambre ordinaire du roi, possédant des biens à Verdonnet en limite du comté de Tonnerre [aujourd'hui en Côte d'Or]. Au moment des faits en 1686, il ne reste plus à Dannemoine que sa tante et ses cousins BOUZARD.

Deux ans auparavant, le même prêtre avait baptisé un autre enfant né de père inconnu :

*« Un enfant né d'hier dont les parrain et marreine cy après només aussy bien que la sage femme ont déclaré que le père est incognu mais que la mère s'apelle Marie JOBERT de cette parroisse fille de déffunct Edme JOBERT vivant vigneron et de Marie BOUDRÉ sa mère chez laquelle elle est accouchée et demeure depuis quelques années a esté baptisé par moy ptre curé soussigné ce seiziesme jour d'aoust 1684 et a eu pour parrain Jean HIMBERT marchand boucher en ce lieu et pour marreine honeste femme Claude LUIT femme d'Edme MARESCHAL admodiateur de la terre de ce lieu qui ont signé avec moy les jour et an susdit et ont donné audit enfant le nom de Charles. »*

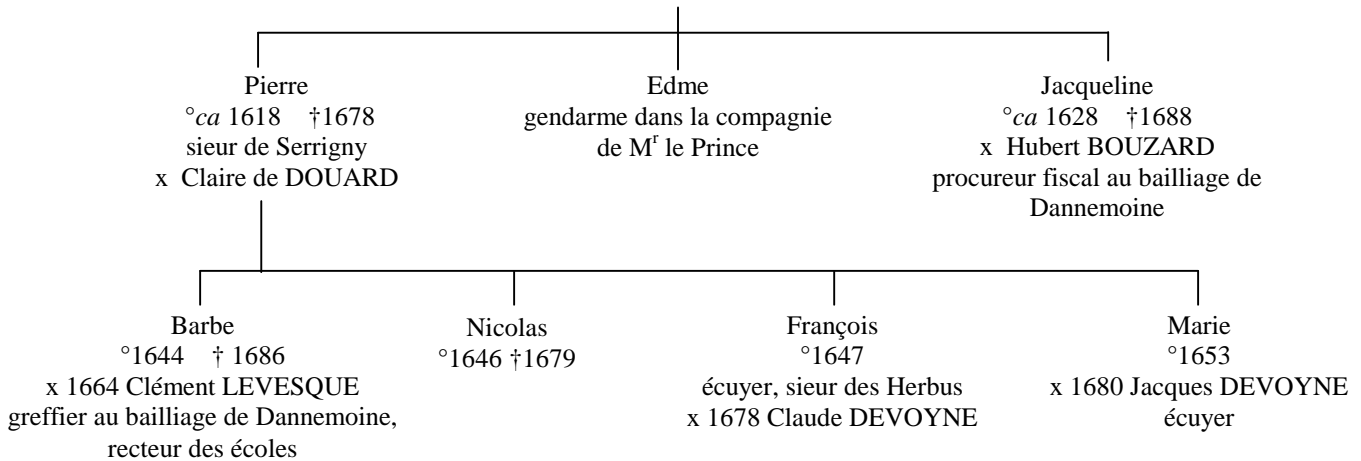
Signé : HIMBERT, Claude LUIT et ROYER

Marie JOBERT (ou JOUBERT) va devenir, quelques années plus tard, l'épouse du seigneur de Dannemoine Charles Henri de CLERMONT. Leur premier enfant légitime sera baptisé à Dannemoine le 16 mai 1687. Il est précisé sur cet acte de baptême que le mariage est légitime. Le mariage ne figurant pas sur les registres de Dannemoine, on imagine que les bans ont été publiés légalement aux prônes des messes de cette église.

Marie JOBERT est alors qualifié dans l'acte de puissante dame, mais nous sommes certains de sa filiation. Une preuve nous est donnée par la rature de l'acte de 1687. Le prêtre qui avait d'abord

<sup>1</sup> Voir « Les maisons de DAMPIERRE et de ROLLET » par l'abbé Jacques Leviste, bulletin de liaison n° 29 de la SGY, page 20 -1990.

Edme [† 1647]  
 bailli de Dannemoine,  
 seigneur de Serrigny en partie  
 x Jehanne JACQUINET  
 x 1627 Vivante de DAMPIERRE



utilisé le matronyme de la jeune femme : BOUDREY, l'a surchargé de son patronyme : JOBERT. L'âge, à son décès en 1732, correspond bien à son baptême le 6 juillet 1659, toujours à Dannemoine.

Il est fort probable que l'enfant, né en 1683, est le fils illégitime de Charles Henri de CLERMONT, baron de Dannemoine, futur maréchal de camp des

armées du roi, fils d'Antoine de CLERMONT et de Suzanne LECLERC, et petit-fils de Charles Henry de CLERMONT, comte de Tonnerre<sup>1</sup>.

En épousant le 25 février 1649 en l'église Notre-Dame de Tonnerre, Suzanne LECLERC, fille d'un riche bourgeois de la ville, Antoine de CLERMONT, avait déjà réalisé une première mésalliance.

### Conscrits Icaunais de Seine-et-Marne

Par Jean Cousin, SGY 448

#### canton de Lorrez-le-Bocage (AD77 - cote 1R1322)

195- L'ANNE Jules Denis. Né le 18/01/1886 à **Vinneuf (89)**, demeurant à Montmachoux (77), épicier, fils d'Armand et de PELLETIER Marthe Léonie. Incorporé le 01/10/1907 au 7<sup>e</sup> régiment de dragons, matricule n°3437. Passé le 02/10/1908 au 5<sup>e</sup> escadron du train, matricule n°6867. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1909. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1909. Réside le 22/12/1910 à Voulx, chez PENAUT. A accompli une période d'exercices dans le 5<sup>e</sup> escadron du train du 04 au 26/01/1911. Rappelé le 03/08/1914 (mobilisation générale). Passé le 17/06/1916 au 2<sup>e</sup> escadron du train. Passé le 30/10/1916 au 29<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Passé le 01/04/1917 au 227<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Envoyé le 28/03/1919 en congé illimité de démobilisation, 6<sup>e</sup> échelon, se retire à Montmachoux (77). Affecté au 45<sup>e</sup> régiment d'artillerie de campagne. Réside le 28/05/1921 à Nemours, 33 rue de Paris. Réside le 03/05/1922 à Montoreau, 2 place Gambetta. Passé le 01/01/1924 au 181<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde. Passé le 01/02/1926 au 182<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde territorial. Classé sans affectation le 01/07/1927. Libéré du service militaire le 15/10/1935.

#### Recensement militaire de l'arrondissement de Fontainebleau - classe 1906

208- HATTIER Léon. Né le 16/03/1886 à **Villethierry (89)**, demeurant à Blennes (77), manouvrier, fils de Pierre Isidore, et de CARCA Victorine. Ajourné en 1907. Rayé en 1908 : « Décédé ».

214- BISSON Louis Lucien. Né le 10/04/1886 à **Villeneuve-la-Guyard (89)**, demeurant à Montmachoux (77), entrepreneur de battages, fils de Louis Pierre et de MÉRY Marie. Incorporé le 08/10/1907 au 89<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule n°9199. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1909. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1909. Classé le 22/09/1911 dans le service auxiliaire après avis de la commission de réforme de Sens et par décision de M. le général commandant les 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> subdivisions : « extension permanente du pouce gauche ». Rappelé le 03/08/1914 (mobilisation générale). Classé le 21/10/1914 dans le service armé infanterie, affecté au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Classé

(suite page 84)

1- Tous descendants de Charles Henry de CLERMONT, comte de Tonnerre vont être autorisés à porter le nom de CLERMONT-TONNERRE peu de temps après la vente du comté au Marquis de LOUVOIS en 1684.

### Un maître d'école à Chéu en 1783

Henri VALOT, SGY 1854

Effectuant des recherches dans les registres paroissiaux de Chéu, j'ai trouvé deux actes insolites, comptes-rendus officiels des réunions des habitants, qui se sont tenues dans l'église le 23 mars 1783 et le 29 mai de la même année pour doter la paroisse d'un maître d'école. L'objet de la première portait sur la nécessité d'avoir un maître d'école pour enseigner les enfants et sur la rétribution de celui-ci. Comme on peut le voir, ce point a été parfaitement précisé, à savoir la charge de chaque foyer en fonction de ses moyens, les rétributions annexes comme la présence du maître d'école aux baptêmes, mariages, inhumations, etc. La seconde réunion était consacré à la présentation de Nicolas Robinot, choisi par le responsable à l'Archevêché de Sens. N'oublions pas que le maître d'école doit être de bonnes mœurs, bon catholique, et outre apprendre aux enfants à lire, écrire et compter, pouvoir enseigner le catéchisme, et participer aux activités de l'église. Nicolas Robinot sera aussi chantre.

D'après le texte, il semble que la paroisse de Chéu n'avait jamais eu de maître d'école. Mais alors où les signataires de ces actes ont-ils appris à écrire ?

#### Chéu BMS (1767-1792)-5Mi 289/9 vues 103 et 104 :

L'an mil sept cent quatrevingt trois le vingt trois mars à la requête d'Edme Hugot syndic, Edme Roy et André Vinot marguilliers de la paroisse de St Martin de Cheu, l'assemblée des habitans de laditte paroisse annoncée au prône de la messe paroissiale dudit jour et convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée et au lieu ordinaire à laquelle sont comparus les dits syndic et marguilliers, Jean Clémendot, Louis Besson, Jean Hariot, Martin Fromonot, Nicolas Clémendot l'ainé, Martin Fromonot, Edme Clémendot, Edme Cherest, Jean Cherest, Grégoire Beau, Philbert Royer, Nicolas Clémendot, Vincent Fromonot, François Clémendot, Claude [ ... ] tous laboureurs de laditte paroisse. Martin Goulé, Edme Tollois, Edme Coutant, François Hugot, Joseph Henry, Jean Coutant, Edme Coutant, Jean Hariot, Pierre Chevanne, Philbert Besson, Jean Besson, Louis Royer, Louis Hariot, sergent Quantin Beau, Louis Beau, Jean Baptiste Viault et autres tous habitans dudit Cheu et faisant la plus grande et saine partie des dits habitans auxquels ledit Hugot syndic, lesdits Roy et Vinot marguilliers auroient représenté la nécessité d'avoir un Maître d'école pour instruire les enfans de laditte paroisse et de [lui] assurer un fixe pour le faire subsister à quoy tous les dits habitans ont répondu d'une voix unanime que la chose étoit de la plus grande nécessité et qu'ils consentent tous pour le fixe dudit Me d'école de donner chaque année sçavoir les laboureur un boisseau de bled froment mesure du marché de St Florentin, les manouvriers faisant labourer trois arpents de terre et au delà chacun trente sols par an, et les autres manouvriers qui ne faisoient point labourer du tout et ceux qui n'auroient pas trois arpents de terre pour tout ou en propre ou en location vingt sols par an. Les femmes veuves faisant labourer comme les laboureurs, et celles qui ne font point labourer dix sols seulement par chaque année en paiement de laquelle redevance envers ledit M<sup>e</sup> d'école tous se sont engagés et chacun endroit soy pour luy et leur jouissance à l'avenir à perpétuité affin que laditte paroisse ne manque jamais à l'avenir de M<sup>e</sup> d'école et que la jeunesse soit bien instruite et ce à commencer au jour de la Toussaint de la présente année et continuer d'année en année à perpétuité, sont convenus en outre lesdits habitans de payer audit M<sup>e</sup> d'école pour son assistance, sçavoir à chaque mariage

douze sols, à chaque inhumation d'enfant cinq sols, à chaque sépulture d'une grande personne, le soir douze sols, à la messe quinze sols, pour chaque service d'un nocturne avec la messe cinq sols, pour chaque service à trois grandes messes vingt sols. Ont consenti et consentent de plus que pour son logement la fabrique lui donnera l'usufruit et l'usage de trois arpents de terre en deux so[r]te] dont il entrera en jouissance d'immédiatement après l'expiration du dernier bail, et que jusqu'à ce terme les marguilliers de chaque année luy payent vingt quatre livres par an qu'il cessera de percevoir en entrant en jouissance desdits trois arpents de terre moyennant quoy ledit M<sup>e</sup> d'école sera tenu d'instruire sans aucun autre paiement que celui cy dessus mentionné tous les enfans de laditte paroisse, excepté ceux qui écriront et apprendront l'arithmétique qui seront tenus luy payer cinq sols par mois seulement. Tous lesquels objets faisant le fixe cy dessus mentionné lesdits habitans ont évalué à la somme de quatrevingt seize livres sans que la présente estimation puisse en aucune manière donner atteinte à la validité et à l'exécution du présent acte à laquelle tous les susdits habitans ont présentement requis et requèrent par ces présentes les S<sup>r</sup> Curé et marguilliers de veiller et tenir main forte à l'avenir promettant d'en passer acte par devant no(tai)re et de le faire homologuer toutes fois et quantes(?) si besoin étoit pour obéir aux ordonnances et règlements ont pareillement requis et requèrent que les Maîtres d'école à l'avenir et au moyen de l'exécution du présent acte, sont tenus de leur faire gratis le mesurage de leurs héritages pour la conciliation des parties seulement, et lorsqu'il s'agira de contestations juridiques, ne seront tenus à rien, car ainsi a été convenu dit et arrêté par lesdits habitans lesquels après lecture du présent acte ont dit tous se tenir pour contents et ont tous signé excepté ceux qui ne savent.

Jean Cherest, Jean Clémendot, Nicolas Clémendot, François Clémendot, Edme Millon, Martin Fromonot, Georges Beau, François Hugot, Edme Vinot, Edme Roy, Edme Coutant, Symphorien Legros, E Cherest, Edme Hugot syndic, I Fremi, Nicolas Millon, Claude Millon, Edme Clémendot, E Fromonot, Louis Beau, Louis Clémendot, Quantin Beau, Jean Royer, Phillipe Millon, Louis Besson

**Chéu BMS (1767-1792)-5Mi 289/9 vue 106 :**

L'an mil sept cent quatrevingt trois le vingt neuf may l'assemblée des habitans [de la paroisse de Chéu] convoquée au son de la cloche en la manière accoutumée à la principale porte et lieu ordinaire des assemblées sont comparus lesdits habitans sçavoir Edme Hugot syndic, François Clémendot, Jean Clémendot, Nicolas Clémendot, Grégoire Beau, André Vinot, Martin Goulé, Edme Coutant, Edme Clémendot, Pierref Chevanne, Edme Cherest, Jean Cherest, Vincent Fromonot, Claude et Eloy Quignard, Edme Tollois, Joseph Henry, Jean Coutant, Philbert Besson, Jean Besson, Jean Hariot, Philbert Royer, Louis Royer, Quentin Beau et autres tous habitans et faisant la plus grande et saine partie de la communauté dudit Cheu auxquels dits habitans le Sr Nicolas Robinot se serait présenté muni du certificat de capacité de Monseigneur de Condé(?), préchantre de la Cathédrale et Église métropolitaine de Sens pour remplir la place de M<sup>c</sup> d'école et chantré dans laditte

paroisse de Cheu, et leur aurait été présenté selon la forme ordinaire auquel lesdits habitans assemblé comme estant dit et déclaré tous d'une voix unanime qu'ils le reçoivent et qu'ils s'en rapportent tous à Monsieur le Curé pour la réception, promettant d'exécuter à son égard l'acte passé en l'assemblée desdits habitans le vingt-trois mars dernier et de lui payer chacun en leur endroit ce qui y est dit statué, dont et de tout ce que dessus nous Jean Baptiste Denis Bazin Desfresches Curé de Cheu avons dressé le présent acte pour être exécuté envers ledit Robinot selon la forme et [tenir] à l'avenir et conformément aux conventions prises dans l'acte du vingt trois mars dernier et ont tous signé lesdits habitans excepté ceux qui ne savent signer. Lesquels ont tous dit se tenir pour contents.

Robinot, Bazin Desfresches Curé de Chéu, Edmond Millon, Phillippe Millon, Jean Clémendot, Louis Royer, Jean Cherest, Nicolas Clémendot, Louis Besson, Grégoire Beau, Edme Millon.

(suite de la page 82)

le 21/05/1915 dans le service auxiliaire par la commission spéciale de réforme de Fontainebleau : « Suppression du tendon du bras gauche ». Passé le 05/11/1916 au 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Mis en sursis du 31/08 au 31/10/1917 comme entrepreneur de battage à la Brosse-Montceaux (77), sursis renouvelé et maintenu jusqu'au 31/03/1918, rentré au dépôt le 02/04/1918. Reconnu le 01/05/1918 apte à servir aux armées par la commission de réforme de Fontainebleau. Passé le 28/06/1918 au 5<sup>e</sup> escadron du train. Envoyé le 02/04/1919 en congé illimité de démobilisation, 6<sup>e</sup> échelon, se retire à la Brosse-Montceaux (77). Affecté dans la réserve au 5<sup>e</sup> escadron du train auto. Passé le 28/09/1923 à la classe de mobilisation de 1904 comme père de 1 enfant vivant. Passé le 01/01/1924 au 11<sup>e</sup> escadron du train auto. Passé le 05/80/1924 au 355<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde portée. Passé le 25/11/1924 au 310<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde portée. Classé sans affectation le 01/04/1927. Libéré du service militaire le 15/10/1935.

222- GUINEBAULT Georges. Né le 19/05/1886 à **Chéroy (89)**, demeurant à **Vinneuf (89)**, coupeur de vêtements pour hommes, fils d'Edme Théodore et de CHEVALIER Léonie, demeurant à Flagy (77). Incorporé le 01/10/1907 au 1<sup>er</sup> régiment de dragons. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1909. Réside le 11/10/1909 à Pantin (93), 4 rue de Paris. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1909. Réside le 27/11/1910 à Paris 10<sup>e</sup>, 46 faubourg Poissonnière. A accompli une période d'exercices dans le 7<sup>e</sup> régiment de dragons du 03 au 25/02/1911. Réside le 10/08/1913 à Versailles (78), 5<sup>bis</sup> rue Alain Gervais. Rappelé le 03/08/1914 (mobilisation générale). Passé le 23/02/1916 au 274<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Passé le 17/12/1917 au 23<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Cité le 01/09/1917 à l'ordre du régiment : « très bon soldat dévoué et courageux, a pris part aux affaires de février, avril, mai 1916, a toujours donné

satisfaction ». Croix de Guerre. Envoyé le 27/03/1919 en congé illimité de démobilisation, 6<sup>e</sup> échelon, se retire à la Versailles (78), 23 rue Alain Gervais. Affecté au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie (plan P). Passé le 01/01/1924 au 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Réside le 07/03/1927 à Versailles (78), 23 rue Alain Gervais. Classé sans affectation le 01/07/1927. Médaille Interalliée. Libéré du service militaire le 15/10/1935.

234- COCHIN Gaston Emilien. Né le 29/08/1886 à **Chéroy (89)**, demeurant à Vaux-sur-Lunain (77), domestique, fils d'Alfred Babylas et de RENARD Euphémie. Incorporé le 07/10/1907 au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie, matricule n°8757. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1909. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1909. Affecté au régiment d'infanterie de Fontainebleau (246<sup>e</sup>). Réside le 26/06/1912 à Montrouge (92), 14 rue Sadi-Carnot. A accompli une période d'exercices dans le 7<sup>e</sup> régiment de dragons du 12/07 au 03/08/1912. Réside le 15/05/1914 à Grand-Montrouge (92), 66 rue de Bagneux. Rappelé le 04/08/1914 (mobilisation générale). Blessé le 28/09/1915 à Souchez (62) : « Blessure par balle ». Décédé le 02/10/1915 à Camblain-l'Abbé (62), à l'ambulance n°1, suite de blessure par balle. Rayé des contrôles le 03/10/1915. Acte de décès transcrit le 08/03/1916 à Montrouge (92). Plaque commémorative : Montrouge (92) – Mairie.

Recensement militaire de l'arrondissement de Fontainebleau - classe 1906 - canton de Montereau-Fault-Yonne (AD77 - cote 1R1322)

440- PETIT Julien Emile. Né le 02/01/1886 à **Saint-Agnan (89)**, demeurant à Laval-en-Brie (77), charretier, fils de Julien Auguste et de feu RENARD Léontine Zoé. Classé dans le service auxiliaire : « Voussure légère ». Incorporé le 09/10/1907 au 46<sup>e</sup> régiment d'infanterie,

(suite page 93)

*(suite de la page 84)*

matricule n°9555. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1909. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1909. Réside le 14/03/1910 à Marcilly-le-Hayer (10). Réside le 15/01/1912 à Pouy (10), chez BOUDIN. Condamné le 01/04/1912 par jugement contradictoire définitif du tribunal correctionnel de Nogent-sur-Seine à 1 an de prison avec sursis : « violences et voies de fait et menaces verbales de mort sous condition ». Réside le 23/06/1912 à Cérilly (89), chez BOUDIN. Réside le 06/01/1913 à **Saint-Agnan (89)**, chez Mme RENARD. Rappelé le 03/08/1914 (mobilisation générale). Classé le 20/11/1914 dans le service armé infanterie sur décision de la commission spéciale de Sens. Affecté au 89<sup>e</sup> régiment d'infanterie de Sens (89). Passé le 25/02/1915 au 168<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Tué le 28/03/1915 au combat de Bois-le-Prêtre (54). Acte de décès transcrit le 16/06/1915 à Saint-Agnan (89). Monument aux morts : Saint-Agnan (89) – « PETIT Emile ».

447- RONCONI Paul Jules. Né le 23/01/1885 à **Sens (89)**, demeurant à Montereau-Fault-Yonne (77), boulanger, fils de Paul et de DESPLATS Juliette. Absent. Condamné le 05/05/1904 par défaut par la cour d'appel de Paris à 15 jours de prison : « Coups et blessures volontaires. Incorporé le 08/10/1907 à la 6<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration, matricule n°3377. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1909. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1909. A accompli une période d'exercices dans la 5<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration du 22/09 au 14/10/1911. Rappelé le 03/08/1914 (mobilisation générale). Passé le 06/04/1916 au 5<sup>e</sup> régiment d'infanterie. Passé le 30/08/1917 à la 3<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration. Envoyé le 03/02/1919 en

congé illimité de démobilisation, 2<sup>e</sup> échelon, se retire à Pierrefitte (93), 10 rue de la Butte-Pinson. Passé le 29/08/1923 à la classe de mobilisation de 1901 comme père de 3 enfants vivants. Affecté le 01/01/1924 à la 5<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration. Passé le 15/11/1924 à la 22<sup>e</sup> section de commis et ouvriers militaires d'administration. Classé sans affectation le 15/01/1927. Libéré du service militaire le 15/10/1935.

469- ROUGE Léon Armand. Né le 13/04/1886 à **Sens (89)**, demeurant à Brie-Comte-Robert (77), garçon épicier, fils de feu Eugène Léon et de LASSERAY Léontine, demeurant à Montereau-Fault-Yonne (77). Marié le 13/04/1907 avec MARTIN Georgette Victorine Estelle, domiciliée à Brie-Comte-Robert (77). Marques particulières : « Petites cicatrices dans la figure ». Incorporé le 09/10/1907 au 32<sup>e</sup> régiment d'artillerie, batteries montées, matricule n°9027. Envoyé dans la disponibilité le 25/09/1909. Passé dans la réserve de l'armée active le 01/10/1909. Réside le 10/10/1909 à Ivry-sur-Seine (94), 8 rue du Château. Réside le 27/03/1910 à Ivry-sur-Seine (94), 9 rue Jeanne Hachette. Réside le 15/03/1911 à Ivry-sur-Seine (94), 3 rue Pasteur. A accompli une 1<sup>e</sup> période d'exercices dans le 32<sup>e</sup> régiment d'artillerie du 03 au 25/11/1911. Réside le 23/07/1912 à Nemours (77), 38 avenue Gambetta. Réside le 21/10/1913 à Fontenay-sous-Bois (94), 65 rue des Carreaux, chez CHOPIN. A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le 32<sup>e</sup> régiment d'artillerie du 18/06 au 04/07/1914. Réside le 29/07/1914 à Paris 19<sup>e</sup>, 160 boulevard de la Villette. Passé au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie lourde à **Joigny (89)**. Réformé n°2 le 11/09/1914 par la commission spéciale de Montargis : « endocardite ». Maintenu dans sa position actuelle par le conseil de révision du 10/06/1915.

#### **Trouvé dans un bulletin de Seine-et-Marne**

Nos amis du CGHSM ont trouvé et publié dans leur bulletin n°50, daté de juin 2011 des mariages d'Icaunais :

##### **Mariage à Noisy-sur-Ecole (77)**

le 30/06/1763 Martial GIRAULT, fils d'Antoine Baltazar et de feu Marie Eugène FRENÉRAY<sup>1</sup>, boulanger, de **Sens (Saint-Didier)**, épouse Catherine HAYE fille de Jacques et de feu Marie Anne LANTARA, de Nemours (77).

##### **Mariages à Lumigny (77)**

le 04/09/1714 LA MOTHE Pierre, veuf de Marguerite PARISIS, 57 ans, épouse Damienne GUINODOT<sup>2</sup>, 43 ans, de **Véron**.

Le 04/09/1714 LA MOTHE Jean, fils de Pierre et de feu Marguerite PARISIS, 19 ans épouse Sébastienne JAMAULT<sup>3</sup>, 18 ans, de **Véron**.

Le 04/06/1777, François MEUNIER<sup>4</sup>, fils de feu Jean et de feu Marguerite BOUSGOGNE, 43 ans, de **Poilly**, épouse Marie Catherine BAILLY, veuve de Denis DAMOISEAU.

<sup>1</sup> On trouve effectivement à Sens (Saint-Benoît) un mariage le 19/02/1724 entre GIRAULT Antoine Baltazard, de Sens (Saint-Pierre-le-Rond), fils de Daniel et de LEFEVRE Louise avec JUVERNAY [JEUVERNAY] Marie Eugène, de Sens (Saint-Benoît), fille d'Hilaire, maître pâtissier, et de GLOT Marie.

<sup>2</sup> A défaut de Damienne, on trouve à Véron une **Sébastienne** : mariage à Véron le 06/06/1684 entre MORON Martin, veuf de BERTHELOT Suzanne et GUINODEAU Sébastienne, fille de feu Jean et d'ALAIX Olive.

<sup>3</sup> En attendant d'être contredit, car il y a plusieurs JAMAULT à Véron, on peut présumer que Sébastienne est fille du couple : JAMAULT Yves, fils de Guillaume et de GAULIER Brigide qui épouse PITIÉ Michelle fille de Claude et de MORON (...) à Véron le 19/04/1695.

<sup>4</sup> On trouve le mariage à Poilly-sur-Tholon en date du 10/01/1730 de MEUNIER [MUSNIER dans l'acte de mariage précédent le 14/06/1712 à Lindry] Jean, veuf de BACHELET Agathe, fils de (Jean) et de (PIERRE Catherine) avec BOURGOGNE Marguerite, veuve de BARDOT Claude, fille de (Pierre) et de (JUSSOT Marie).

### Courrier des lecteurs

Le 16 juillet 2011, monsieur **Roger Loffroy, SGY 13**, nous écrit :

« ... J'aimerais bien assister à la fête des 30 ans de la SGY, d'autant que j'en devins adhérent parmi les tous premiers le 17 septembre 1981, affecté du numéro 13. Sauf erreur de ma part, des 13 il n'en reste que 6. A l'époque, je prévoyais une rapide progression. Et j'ai eu raison, beaucoup de bonheur m'attendait.

A mon très grand regret, en raison de mon âge et de la santé vacillante de mon épouse, je n'assisterai pas à la célébration de ces 30 années et je souffrirai ce jour-là d'une émotion intense.

Je souhaite vivement que la SGY conserve son prestige et continue sa progression malgré l'informatique qui a tué toute relation épistolaire notamment entre les adhérents. Je ne reçois plus aucune demande qui occasionnait autrefois de ma part une activité intense.

Bonne chance quand même et toutes mes amitiés à partager avec tous ceux que j'ai connus et estimés. »

De madame **Sylvie Virodoff**, le 15 mai 2011 à 19 h 55, par courriel :

Je viens de recevoir réponse à ma demande d'il y a une heure. Bravo pour votre rapidité et votre compétence. L'envoi que vous m'avez fait m'a procuré une grande joie puisqu'il m'a permis de trouver le mariage BERAULT Pierre / GUERIN Edmée qui date de 1591 ! C'est vraiment exceptionnel. C'est la plus ancienne date de mariage dans notre généalogie et c'est à vous que nous le devons. Je vous exprime tous mes remerciements.

J'ai trouvé aussi un mariage de 1586 BERAULT Pierre / GUENYN Edmée. Je vous demande de me l'adresser également car il a peut être un rapport.

Je vous remercie de votre futur envoi que je vais m'empresse de chercher sur le site des archives de l'Yonne et qui tiendra une place très importante dans notre arbre.

De monsieur **Daniel Cagnat** [qui a organisé une réunion à États, cf. Génée-89 n° 130 p.87], par courriel : ...Merci de vous enquérir du succès de ma réunion : je suis satisfait. il y avait autour de quatre-vingts personnes, toutes intéressées. Comme mes dépouillements s'étaient normalement arrêtés à 1935, je leur ai expliqué qu'ils devaient obligatoirement retrouver au moins un ancêtre né ou décédé avant 1935 pour que je puisse les aider, et leur ai remis un formulaire de renseignements à remplir et à m'envoyer par mail ou par courrier.

J'ai axé mon exposé sur l'intérêt de la généalogie, ses joies et ses risques d'erreurs, sur la recherche de cousinage, et, à partir de mon cas personnel (j'ai fait la généalogie de tous les CAGNAT de France et de Navarre il y a quelques années, en épluchant les actes des mairies, même récents, grâce à une autorisation du procureur de la République dans trois départements), j'ai

extrapolé en citant des anecdotes et faits divers, parfois drôles, parfois tragiques, découverts dans les actes.

Mon exposé a duré deux heures, les premières demandes de renseignements ont pris une heure supplémentaire, et jusqu'à présent je n'ai eu que des commentaires de gens satisfaits me remerciant pour le travail accompli.

J'avais édité, grâce au logiciel *Filiatus*, les monographies des vingt-cinq principales familles de la commune, et les ai laissées à disposition de la mairie, pour que chacun puisse les consulter.

Un tableau, fixé au mur, des morts de la guerre 1914-18, avec le lieu de la bataille, les renseignements trouvés dans les actes et la date de la transcription du décès, a beaucoup retenu l'attention.

J'ai déjà répondu à une quinzaine de demandes, reçues par mail, et j'en attends, bien entendu au courrier.

Vous me questionner sur l'avenir : j'avoue que j'ai envie de faire une petite pause dans les dépouillements, mais si je les reprends ce sera pour une des deux communes qui ont le plus de liens avec États-la-Sauvin, à savoir Sainpuits ou Sougères.

Si vous avez un jour un volontaire pour ce travail, pensez à moi, et demandez lui de se mettre en rapport avec moi, pour que l'on s'organise, sans faire de doublons. Merci.

Je mets Pierre Le Clercq en copie de ce mail, et en profite pour le remercier de m'avoir autorisé à utiliser ses travaux de dépouillement sur les mariages de l'Ancien Régime, et de m'avoir mis en rapport avec monsieur Demorest pour *Filiatus* et ses monographies. Bien cordialement. Daniel CAGNAT

Le 1<sup>er</sup> juillet 2011, monsieur **André Fournierat, SGY 1172**, écrit dans un courriel adressé à l'auteur de l'article :

« ...Très intéressante, votre 'enquête et filature' chez les du DEFFAND. Je dispose d'un élément dont vous disposez peut-être sans avoir eu besoin d'en faire état. Il s'agit de la filiation d'Edme JOUDRIN, fils d'Arthus et Fiacre GUYON. Cette filiation est donnée dans la table de Bitry où il épouse Jacqueline MARANDIER, le 31 janvier 1667. Elle-même est fille d'Edme et Antoinette BRENOT.

Pour son frère, Jean, je ne serais pas surpris qu'il soit le père, avec Marie BOISCOURGEON, des quatre enfants JOUDRIN qui se marient, toujours à Bitry. Il s'agit d'Antoine, François et Edme, et de leur sœur Madeleine, épouse de Claude MARTIGNON.

Germain GUYON, époux de Marguerite BORNAT, se remarie avec Léonarde SAGET le 10 juillet 1663 à Lalande (mais cela, vous devez le savoir).

Enfin, Guillemette JOUDRIN décède le 4 mars 1642 à Levis, femme d'Edme GUION.... »

## Convention de partenariat entre la Société généalogique de l'Yonne et le Conseil Général de l'Yonne

### État 1 du projet (juin 2011)

Le Conseil Général de l'Yonne, représenté par ..., ci après désigné par « Le Département », d'une part, et la Société généalogique de l'Yonne, représentée par son Président, M. Robert Timon, ci-après désignée par « l'association », d'autre part,

vu l'arrêté du Président du Conseil Général de l'Yonne portant fixation des conditions d'admission du public et des conditions de communication des documents aux archives départementales de l'Yonne en date du 6 novembre 2009,

vu le règlement général de réutilisation des données publiques conservées par le conseil général de l'Yonne (archives départementales) et ses annexes, approuvé par le conseil général dans sa séance du 25 juin 2010, considérant que les archives départementales de l'Yonne ont pour missions légales de collecter, conserver, classer et communiquer au public les archives publiques produites sur le territoire départemental, considérant que le but poursuivi par l'association, régie par la loi de 1901, est de promouvoir la généalogie dans le département de l'Yonne en regroupant les généalogistes autour d'une structure d'entraide et de développer les travaux généalogiques et historiques d'intérêt public, considérant son souci de mettre à disposition d'un public distant des informations utiles à la réalisation de ses but, ont conclu ce qui suit :

#### **Art. 1 : objet de la convention**

Le Département autorise l'association à réaliser dans leur salle de lecture des clichés photographiques numériques de documents d'archives publiques conservés aux archives départementales, et à les mettre à la disposition de ses adhérents afin qu'ils réalisent des travaux généalogiques et historiques d'intérêt public. La présente convention a pour objet de définir les conditions de cette mise à disposition.

#### **Art. 2 : documents susceptibles d'être reproduits**

Ne peuvent être reproduit que des documents communicables aux termes de la législation en vigueur, et dont l'exploitation ne contrevient pas à l'intérêt général. Ne sont par ailleurs susceptibles d'être reproduits que les seuls documents dont l'état matériel de conservation est compatible avec le procédé envisagé. Chaque article fait l'objet d'une reproduction intégrale.

#### **Art. 3 : autorisation préalable**

L'association saisit la direction des archives départementales par courrier de chaque demande, à fin d'étude ; la demande comporte notamment la cote et l'analyse du document visé, le nom et les coordonnées de l'adhérent qui procèdera à la reproduction et ceux de l'adhérent qui aura accès aux reproductions.

Les travaux ne pourront avoir lieu qu'après que l'association aura reçu l'accord écrit de la direction des archives départementales, qui s'assurera notamment de la compatibilité de l'état du document avec les manipulations nécessaires à la reproduction, et fixera dans sa réponse les caractéristiques

techniques (format, définition, etc.) ainsi que les règles de nommage des fichiers à respecter.

#### **Art. 4 : modalités pratiques**

Les membres de l'association utilisent le matériel mis à leur disposition par l'association, après qu'il aura été agréé par la direction des archives départementales.

En cas d'incompatibilité des opérations de prise de vue avec la fréquentation de la salle de lecture, ou en cas de gêne ressentie par un lecteur, elle s'engage à les cesser immédiatement.

Les membres de l'association s'engagent à manipuler les documents avec soin, et à utiliser tous les accessoires (poids, gants, etc.) mis à leur disposition par le personnel des archives départementales.

#### **Art. 5 : condition de mise à disposition des reproductions**

La mise à disposition des reproductions par l'association est subordonnée à la production d'un travail d'intérêt général conforme à ses statuts. Les adhérents de l'association qui auront accès aux reproduction s'engagent à ne pas prêter, ne pas céder et à ne pas diffuser ces clichés, à quelque titre que ce soit.

#### **Art. 6 : contreparties**

L'association s'engage à ne tirer aucun bénéfice des documents reproduits, à ne pas les céder à des tiers, que ce soit à titre onéreux ou gratuit, ni à n'en faire aucune diffusion publique.

Un exemplaire des fichiers numériques est remis en pleine propriété au Département, qui en jouit comme de sa chose, notamment pour les diffuser.

L'association remet gratuitement au Département (archives départementales) un exemplaire de chacune des publications réalisées au moyen des reproductions de documents régies par la présente convention.

#### **Art. 7 : durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an ; elle est renouvelable chaque année par expresse reconduction, pour une durée d'un an.

#### **Art. 8 : clause de sauvegarde**

Les deux parties s'engagent à respecter l'intégralité de la présente convention, qui devient caduque par défaut, ou en cas de dénonciation par l'une des deux parties, qui le manifeste à l'autre par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de non renouvellement ou de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, la pleine propriété des clichés qui lui auront été remis reste au Département ; l'association ne peut quant à elle faire usage de ses reproductions.

#### **Art. 9 : clause de compétence**

En cas de difficultés liées à la mise en oeuvre et à l'exécution de la présente convention, les parties doivent se rapprocher préalablement à toute action contentieuse afin d'y remédier amiablement.

Dans l'hypothèse où cette conciliation amiable n'aboutirait pas, le tribunal administratif de Dijon est compétent.



### Annulation

**Pour ne pas faire double emploi avec les trente ans de la S.G.Y., fêtés à Sens le 24 septembre 2011, la rencontre traditionnelle de Sens fin-novembre/début décembre n'aura pas lieu cette année.**

### NOUVEAUTÉS

#### Catalogue des sources des tables de mariages de la SGY

Un volume de 210 pages répertoriant les cotes des registres des Archives départementales d'où sont extraites les données des tables de mariages **20 euros.**

**Le CD des vues au format JPEG de quelque cinq cents églises des paroisses de l'Yonne** (vues prises entre 2000 et 2010) **10 euros.**

**Les habitants de Sennevoy** (1633-1925) par Bernadette Sébillaut

Trois volumes 472, 546 et 424 pages 18 498 entrées.

**45 € le volume**

Commandes à adresser à madame Sylvie Lajon, 8 route de Noé, 89100 MALAY LE PETIT

Merci de rédiger vos commandes de publications sur feuille (format A5 minimum **en indiquant les périodes pour chaque table** et en n'oubliant pas d'indiquer vos nom et adresse. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la "SGY" ou "Société Généalogique de l'Yonne"

**Évitez les supports exotiques tels que post-it, talon de chèque ....** Désormais tout bon de commande ne correspondant pas à ces indications, sera retourné à son expéditeur. Merci de votre compréhension. Les formalités pour les tarifs sont les mêmes que celles parues dans le catalogue 2010 avec les mêmes frais de port.

#### Tables mariages

Lavau	1793-1905	18€
Tannerre-en-Puisaye	1793-1905	16€

### Répertoire des familles étudiées (édition année 2009)

Le Répertoire des familles étudiées (édition année 2009) est disponible :

Un volume 288 pages. 9 500 lignes regroupant les patronymes étudiés par environ une centaine de nos adhérents.

C'est un outil indispensable pour mettre en relation ceux qui effectuent des recherches sur les mêmes branches familiales. **12 €**

### Dictionnaire biographique, généalogique et historique de l'Yonne par Paul Camille Dugenne

Édition au format de poche : (4 volumes)

**Tome I (A à Dr), II (Du à L), III (M à R), IV (S à Z)**

Édition au format 15x21, en 4 volumes de 520, 484, 594 et 478 pages

**50 € chaque tome**

**Tome V** : Bibliographie et index de noms cités, un volume, 15x21, 176 pages

**15 euros.**

Édition originale : (7 volumes) (format 21x29)

**7 tomes : I (A-C), II (D-K), III (L-N), IV (O-R), V (S-U), VI (T-Z),  
VII (addenda, index)**

**53 € chaque tome**

**SGY - 27/4, Place Corot - 89000 – AUXERRE**

## Rubriques :

◆ Conscrits Icaunais de Seine-et-Marne (J. Cousin) .....	82, 84, 85
◆ Courrier des lecteurs.....	86
◆ Dans le bulletin du CGHSM .....	85
◆ Editorial.....	73
◆ La Famille RAGON (A. Flachaire).....	79
◆ Un Maître d'école à Chéu (H. Valot).....	83
◆ Naissances illégitimes à Dannemoine (J-R Blot).....	81-82
◆ Nouveautés .....	88
◆ Projet de convention.....	87
◆ Recherches estivales à Lainsecq (P. Le Clercq).....	80
◆ Relevé à Vézelay (E. Gaucher) .....	80
◆ Revenir à Belleforest (R. Timon) .....	74-78

## Calendrier de l'année 2011

01/10/2011	Antenne sénonaise, salle Saint-Savinien 1 <sup>er</sup> étage (accès par le parking rue Saint-Pierre-le-Vif) 14h30 à 17h
01/10/2011	CA de l'UGB.
15/10/2011	Conseil d'administration de la SGY, à Auxerre, à 14 h 30.
5-6/11/2011	Exposition généalogique de Douchy.
4 <sup>e</sup> trim. 2011 ( <i>à préciser</i> )	Antenne des <i>Chemins de Saint-Edme</i> , réunion à Carisey
12/11/2011	Antenne tonnerroise, à Tonnerre, caveau Dolto, rue Cl-Aillot de 14h 30 à 18h
26/11/2011	Conseil d'administration de la SGY
<del>26/11/2011</del>	<del>Assemblée d'hiver de la SGY (annulée)</del>